

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2018

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le quatorze mai deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13 (11 pour les délibérations N° 3 et 4)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2018

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Hervé BOREAN, Valérie DASCII LASSOUT, Pauline DURIEUX, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

Procurations: Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX (à Cécile HAGE HASSAN pour les délibérations N° 3 et 4)
Pauline BENOIT à Christine VIDONNE
Lydie LEMERLE à Gérard LACROIX

Excusée : Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Cécile HAGE HASSAN

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h45 et propose Mme Cécile HAGE HASSAN comme secrétaire de séance : l'ensemble des membres du conseil municipal présents approuve la proposition.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2018 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Dissolution du CCAS d'Andilly au 31 décembre 2018 :

Conformément à l'article 79 de la loi N° 2015-991 dite NOTRe et à l'article du Code de l'action sociale et des familles, et suite à l'accord du Conseil d'Administration du CCAS le 9 avril dernier.

Le conseil municipal entérine cette dissolution, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Financement de la passerelle couverte : prêt relais

En attendant le versement des subventions (Département au titre du Plan Tourisme ; Europe avec le FEADER) versées sur présentation de factures acquittées, la commune a besoin de fonds de roulement.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition d'un prêt-relais à hauteur de 180 000 euros sur 18 mois au taux de 1,05 %.

3) Bail Parc des Moulins entre l'association Le Petit Pays-Andilly Loisirs et la commune d'Andilly : actualisation du périmètre

Vincent HUMBERT et Pauline DURIEUX quittent la réunion du Conseil municipal à 9h00.

A une voix contre et dix voix pour, le conseil municipal approuve l'avenant au bail de 2001, soit la mise à jour des surfaces des emprises mises à disposition conformément à l'UTN du Parc des Moulins de 2011.

Cette modification est sans incidence sur le montant de la redevance due par le preneur.

4) Demandes de seconde plaque de numéros de rue : décisions à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal :

- Demande de Mr Hubert LACROIX pour une seconde plaque : facturation au prix coûtant ;
- Pour les futures demandes éventuelles d'une plaque supplémentaire pour le même numéro de maison, il est proposé de fixer un montant forfaitaire par plaque, soit quarante euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mise en conformité avec le Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel : réflexion en cours pour la Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) pour les démarches à entreprendre.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 22 mai 2018

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

